2022

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



## **SOMMAIRE**

COMPOSITION DE LORDRE DE NORMANDIE	4
LES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ORDRE	6
LES GROUPES DE TRAVAIL	17
AGENDA DES CONSEILLERS	24

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères Consœurs, chers Confrères,

Je me réjouis de vous retrouver pour notre réunion annuelle au Haras du Pin, afin d'échanger avec vous sur vos problématiques et vos stratégies, mais également vous entendre sur vos préoccupations, vos attentes vis-à-vis de votre institution. De plus, un grand moment de convivialité nous attend, organisé comme à l'accoutumée par vos élus et vos permanentes. Qu'ils en soient ici remerciés.

L'année dernière, au Havre, nous sortions de la Covid 19. Et nous rentrions dans une désorganisation globale du marché de la construction, liée à l'absence de main d'œuvre, à l'augmentation des coûts de matériaux, et à l'augmentation significative des commandes d'architecture.

Cette année, nous sommes de nouveaux percutés par l'actualité internationale. Alors que la Covid semble s'en aller, c'est la guerre en Ukraine, avec son corollaire de malheurs pour les populations directement concernées dans leur chair ; c'est le coût des matières premières, et en particulier celui de l'énergie qui vient impacter notre quotidien professionnel ou personnel ; ce sont malheureusement les deux pour certains d'entre vous.

Tout ce qui arrive nous rappelle, s'il en faut, que notre planète est petite, et que nous devons tous œuvrer pour la Paix, le Partage afin de léguer à nos enfants un monde vivable.

Il est encore plus urgent de se mobiliser tous et chacun, pour que cette vie si précieuse, qu'il nous est chaque jour donné de vivre, puisse être de plus en plus mise au service de notre planète, de ses êtres vivants, pour notre bonheur et celui des générations futures.

A notre échelle d'architecte normand, nous avons notre rôle à jouer, aussi modeste soit-il. Nous devons travailler pour économiser au maximum les ressources, améliorer l'usage de nos créations, en assurer la réversibilité, et accompagner nos élus et maîtres d'ouvrage sur le chemin de l'architecture responsable, frugale diront certains. Travailler sur la rénovation-extension-réhabilitation des bâtiments va devenir encore plus fréquent et nécessaire ; il faut se former pour y trouver les réponses les plus justes, dans le respect du bâti existant et avec une réflexion globale pour éviter de créer des pathologies liées à la rénovation thermique. Identité nouvelle ou retrouvée, mise en valeur par les usages réinventés comme ici au Haras du Pin. En tant que citoyen nous avons un rôle à jouer pour réduire notre empreinte sur la planète, en tant qu'architecte nous sommes en « première ligne ». Rappelons-nous surtout que nous ne sommes que des passeurs.

Belle assemblée 2022 à toutes et à tous,

Lionel Carli, président du CROA Normandie

## LE CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Normandie est composé de conseillers régionaux élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes de la région. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les dernières élections ayant eu lieu au printemps 2021, l'équipe actuelle compose le Conseil régional de l'Ordre de Normandie jusqu'en 2024.

#### Les membres du Bureau



Lionel CARLI (50) Président



Cyril COQUENTIN
(27)
Vice-président
Commande privée et
défense du consommateur



Catherine HENRY-LAURENT (76) Vice-présidente Exercice professionel et déontologie



Muriel LORIEAU-PONTHIEU (76) Vice-présidente Transition écologique - Innovation et territoires



Jean-Baptiste NOVICZKY (76) Vice-Président Commande publique et concours



Charline PONTILLON (50) Vice-présidente Communication et promotion de la qualité architecturale



Claire THINON (50) Secrétaire Référente Juriet



Virginie LANGLAIS (14) Trésorière

## Les conseillers



Stefano BORGIATTINO (27)



François HAMET (50)



Bénédicte LANGLOIS



Emmanuel LAVALLÉE (76)



Catherine MARTIN (76)



Jeanne SAUCIER



Sandra SELLOS

# Les services du CROA Normandie

36, rue Arcisse-de-Caumont - B.P. 90261 - 14013 CAEN Cedex 1

• Tableau: Nathalie MASSELIN nathalie.masselin@croanormandie.fr

Tél.: 02 35 85 37 29

• Juridique : Céline TURQUETIL celine.turquetil@croanormandie.fr

Tél.: 02 77 64 55 71

## **PÔLE DE ROUEN**

8, rue de l'Epicerie - 76000 Rouen -

• Administratif / Financier : Abbla MEKREFI abbla.mekrefi@croanormandie.fr

Tél.: 02 35 71 46 88

• Communication : Gaëlle de MASFRAND gaelle.demasfrand@croanormandie.fr

Tél.: 02 35 71 86 72

## LES MISSIONS RÉGALIENNES

## DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Dans un souci de promotion et de préservation de la qualité architecturale, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public : garantir l'intérêt public de l'architecture. La loi du 3 janvier 1977 régit l'exercice de la profession en ce sens. L'Ordre régional veille à l'organisation de la profession à travers ses missions.

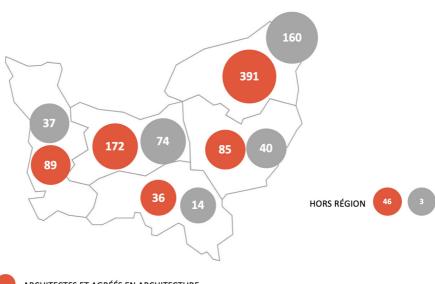
Assurer la tenue	Garantir le respect des	Contrôler les modalités
du Tableau des	règles déontologiques	d'exercice de la
architectes et sociétés	et la discipline de la	profession et de la
d'architecture	profession	formation continue
Protéger et contrôler le titre d'architecte pour éviter toute usurpation	Organiser des conciliations en cas de conflits entre architectes et clients et entre confrères	Représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics

## **LE TABLEAU**

Le Tableau représente l'ensemble des architectes et sociétés inscrits à l'Ordre. Au sein du Conseil régional, le service du Tableau remplit l'une des missions premières de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

Les informations publiques qu'il contient sont disponibles sur le site www.architectes. org, les services instructeurs et maîtres d'ouvrage peuvent donc s'assurer de l'inscription d'un architecte, d'un détenteur de récépissé ou d'une société à tout moment.

## Sociétés et architectes inscrits en Normandie au 19 septembre 2022



ARCHITECTES ET AGRÉÉS EN ARCHITECTURE

SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

NOMBRE D'INSCRITS	2022
Architectes	819
Sociétés	328

## LE CONTRÔLE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

La justification d'une assurance professionnelle est une condition de maintien au Tableau. Tout architecte, société d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel, doit justifier auprès de son Conseil régional de la souscription d'une assurance professionnelle.

Il doit adresser au Conseil régional une attestation conforme au modèle type (défini par l'arrêté du 15 juillet 2003) au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Passé le 31 mars, après mise en demeure restée sans effet, le Conseil régional ou le président, sur délégation, doit suspendre l'architecte du Tableau.

Le service Tableau récolte l'ensemble des attestations, relance les retardataires, et en cas de défaillance avérée, engage la procédure de suspension administrative de l'architecte pour défaut de production de son attestation d'assurance.

La mission de l'Ordre est double en la matière : rappeler l'obligation légale d'assurance à l'architecte, et surtout protéger les maîtres d'ouvrage-consommateurs d'un refus de garantie.

De même, en cours d'année, si l'Ordre est informé d'une défaillance de l'architecte au niveau de sa couverture assurance, il engage la procédure de suspension administrative de l'intéressé.

#### De janvier à juin 2022 :

- 105 relances ont été effectuées auprès des architectes soumis à l'attestation sur l'honneur
- 120 relances ont été effectuées auprès des sociétés
- 144 relances ont été effectuées auprès des libéraux
- 18 mises en demeure ont été envoyées
- 5 suspensions administratives du Tableau ont été prononcées

Lors de chaque suspension, un architecte gestionnaire (conseiller ordinal ou ancien conseiller) a été nommé par le CROA pour procéder à un audit des affaires en cours et informer les maîtres d'ouvrage de la procédure en cours.

Parallèlement, la DRAC est informée pas à pas de ces décisions privant l'intéressé de l'ensemble des droits attachés à l'inscription au Tableau, afin que celles-ci soient immédiatement répercutées auprès des services instructeurs du territoire.

Cette procédure est automatique, le CROA ne peut y déroger.



## LA PROTECTION DU TITRE

### L'usurpation du titre

L'usage du titre d'architecte est protégé par l'article 40 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977, n'autorisant le port de ce titre qu'aux personnes inscrites auprès d'un Conseil Régional de l'Ordre des architectes.

L'usurpation du titre est une infraction pénale pouvant être sanctionnée des peines prévues à l'article 433-17 du code pénal : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

#### Saisines du Conseil de l'Ordre

Le Conseil régional de l'Ordre œuvre au quotidien pour la protection du titre et la lutte contre l'usurpation. Les interventions sont faites en règle générale soit sur saisine d'un maître d'ouvrage, d'un architecte ou d'un instructeur de permis de construire qui souhaite savoir si la personne en cause a le droit d'utiliser le titre, soit d'office par le Conseil de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre met en demeure les personnes qui usurpent le titre de régulariser leur situation. Ces personnes répondent en général favorablement à la demande.

## LA DÉONTOLOGIE

Toute personne inscrite à un tableau régional ou à son annexe est tenue de respecter le code de déontologie des architectes, issu du décret du 20 mars 1980.

Le non-respect de ces dispositions peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

En cas de suspicion de manquement à ce code de déontologie, le confrère ou la consœur est sollicité par l'Ordre et convoqué à un entretien déontologique mené par des membres du GT pour faire la lumière sur les pratiques suspectées de non-conformité. Le cas échéant, cet entretien peut déboucher sur le vote, par le Conseil, d'une plainte en chambre de discipline.

## La prestation de serment

Le nouvel architecte est invité à prononcer un serment devant le Conseil Régional de l'Ordre, dans lequel il s'engage à « observer les règles contenues dans la loi sur l'architecture et dans le code de déontologie ». La cérémonie symbolise son entrée dans la profession, mais constitue aussi un temps de convivialité. **20 nouvelles et nouveaux inscrit-es prêtent serment le 30 septembre 2022 lors de la réunion annuelle.** 

## La signature de complaisance

Aux termes de l'article 5 du code de déontologie des architectes, « la signature de complaisance est interdite » ; elle est caractérisée dès lors que l'architecte a signé un projet qu'il n'a pas établi, peu importe que cette signature ait donné lieu à rémunération ou pas.

En 2016, la loi LCAP est venue renforcer le contrôle effectué par les CROA pour la lutte contre les signatures de complaisance. Les architectes sont ainsi tenus de déclarer auprès de l'Ordre des Architectes les demandes de permis de construire et d'aménager dont ils signent le projet, au moment de leur dépôt.

### La chambre régionale de discipline

La Chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du Conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.

Les différentes sanctions disciplinaires sont : l'avertissement ; le blâme ; la suspension (avec ou sans sursis) pour une période de 3 mois à 3 ans ; la radiation. 6 architectes rapporteurs non élus sont désignés pour assister le président dans sa mission. Ils reçoivent les défendeurs, mènent les auditions, rédigent les rapports et siègent en Chambre.

## LES CONCILIATIONS

L'Ordre a une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous forme de conciliation. Au cas par cas, un binôme de conseillers ordinaux conciliateurs est désigné en séance de conseil. Pour les litiges entre confrères, la saisine du CROA est obligatoire avant toute procédure judiciaire. Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat. Le conciliateur réunit les parties pour trouver une solution acceptable pour chacune d'entre elles, et tente de les sortir du conflit qui les oppose en rétablissant le dialogue.

**En 2022 :** Le CROA a été saisi pour 26 affaires, 8 ont été transmises au médiateur, 4 conciliations ont été organisées par le CROA, 3 ont abouti à une conciliation, 3 se sont soldées par une carence, et 2 par une délocalisation, 6 ont été rejetées pour incompétence du CROA.

#### Une convention de partenariat pour la médiation de la consommation

Depuis le 1er janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre un litige l'opposant à un professionnel. Ce dispositif doit être stipulé au contrat de l'architecte et ne peut être activé que sur demande du consommateur. Les honoraires du médiateur sont à la charge de l'architecte.

En 2021, le CNOA a mis fin à la médiation de la consommation adossée à l'Ordre depuis 2017. Mais une convention de partenariat a été conclue en 2022 avec le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C).

Désormais, les architectes peuvent bénéficier de tarifs préférentiels liés à ce partenariat à condition de désigner le CM2C comme médiateur de la consommation. Les frais d'adhésion au CM2C sont totalement pris en charge par le CNOA. Le coût de la médiation, à des tarifs avantageux et progressifs, est à la charge de l'architecte mis en cause par son client consommateur et varie en fonction du mode de traitement du dossier :

- forfait de 30 euros HT pour les médiations à distance par mail ou visioconférence ;
- forfait de 70 euros HT pour une première médiation annuelle réalisée en présentiel ;
- au-delà d'une médiation en présentiel annuelle, l'architecte devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de 300 euros HT (incluant les frais de déplacement du médiateur).

En savoir plus sur la médiation de la consommation



## LA COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE

Cette commission nationale, à laquelle participe l'Ordre des Architectes de Normandie, a pour principale mission d'établir des règles communes et de décider des exonérations et échelonnements en matière de paiement de la cotisation aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté.

Ce dispositif de solidarité s'ajoute aux exonérations partielles accordées sur conditions de ressources. Les architectes souhaitant en bénéficier doivent en faire la demande auprès du CNOA.

## LES PROCÉDURES COLLECTIVES

La loi 2005-845 du 26 juillet 2005 prévoit, lorsque le débiteur exerce une profession libérale réglementée, l'implication de l'Ordre à tous les stades de la procédure. Il est donc convoqué aux audiences.

Sa présence a pour objet d'informer le tribunal de la situation de l'architecte à l'égard :

- de sa date d'inscription au Tableau de l'Ordre ;
- de la satisfaction à son obligation d'assurance;
- de l'absence ou de l'existence de procédures disciplinaires le concernant; du paiement de ses cotisations ordinales.

L'activité des architectes étant purement civile d'une part, et réglementée d'autre part, les procédures collectives des architectes libéraux comme des sociétés d'architecture quelle que soit leur forme sociale, relèvent de la compétence du Tribunal de Grande Instance.

## LES JURYS DE CONCOURS

Le Conseil régional de l'Ordre est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux jurys d'attribution de marché.

La désignation se fait par tirage au sort dans une liste d'architectes ayant obligatoirement suivi une formation « jury de concours », ce qui garantit une pleine et entière transparence de la procédure.

L'Ordre s'assure en outre de l'indépendance par rapport au contexte local de l'architecte désigné afin de garantir son objectivité vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et des maîtres d'œuvre candidats. En pratique, ne sont proposés par le CROA que des architectes dont le siège de l'activité professionnelle ne se situe pas sur le département du du projet.

Le conseil a également décidé d'adjoindre une condition d'exemplarité ordinale aux conditions d'admission des architectes sur la liste précitée. Ainsi, seuls les architectes qui sont entièrement à jour du paiement de leur cotisation ordinale et de la déclaration de leur quota de formation annuelle et/ou triennale, pourront figurer sur la liste des architectes aptes à être désignés en jury par le CROA.

NB: L'architecte juré intervient en son nom propre et non pour le compte de l'organisme qui a proposé sa désignation au maître d'ouvrage.

Une formation organisée en juin par FORM'A a permis de renouveler la liste des architectes jurés.

Consulter le tableau des jurys de concours



## **POLITIQUE RÉGIONALE ET NATIONALE**

## Actions pour les législatives

A l'approche des élections législatives des 12 et 19 juin, le CROA Normandie a tenu à inviter tous les candidats de Normandie à une rencontre le mercredi 1er juin afin de rappeler aux futurs élus que les architectes, par leur vision globale et leur expertise de terrain, sont les acteurs incontournables de la décision et de l'action publique dans l'amélioration du cadre de vie. Les échanges, très fournis, ont porté tant sur le Plaidoyer publié par l'Ordre des architecte (renforcer le conseil et l'ingénierie territoriale, un maire-un architecte, l'architecture des circuits courts, la réhabilitation et la performance énergétique globale, la qualité du logement, le développement des nouvelles filières de matériaux) que sur les questions d'attractivité et de soutenabilité des projets et le rôle et la place de l'architecte dans la transition écologique et dans la société.

Suite aux élections législatives, le CROA Normandie poursuit son lobbying pour reprendre ces échanges et porter, ensemble, les projets de loi concourant à développer la qualité architecturale, sociale et écologique tout au long de leur mandature en sollicitant des rendez-vous aux députés élus.

En savoir plus sur les actions pour les législatives et le Plaidoyer



## Une charte de la commande publique de maîtrise d'œuvre bientôt signée avec la Région

Lors de la présentation de la nouvelle politique régionale de la commande publique le 28 octobre 2016, à l'occasion de laquelle avait été signée la charte des bonnes pratiques dans le cadre de la commande publique entre les entreprises (FFB, CAPEB, FRTP et UNICEM) et la Région Normandie, cette dernière avait fait part de son souhait qu'un document similaire soit signé entre la Région et la maîtrise d'œuvre.

Après de longs mois de travail et de concertation, un projet de charte de bonnes pratiques pour une commande publique de maîtrise d'œuvre au service de l'économie locale est né.

Réalisée en concertation avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie, l'UNTEC Normandie, le CINOV Normandie et l'UNGE, cet outil définit un ensemble de bonnes pratiques que chacun des signataires s'engage à appliquer dans les procédures organisées par le Conseil Régional de Normandie et les collectivités territoriales qu'il subventionne.

Le projet de charte a été présenté à Hervé Morin, président de la Région Normandie en février. Il s'est montré vivement intéréssé par ce travail. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec la Région depuis quelques mois, aboutissant à une charte qui sera signée le 8 novembre 2022 en présence des présidents de l'ensemble des organisations.

## LA REPRÉSENTATION ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### Commissions territoriales

Le Conseil régional participe aux réunions que proposent les organismes institutionnels, culturels, d'aménagement du territoire intéressant la profession: Qualibat, Commission des sites et des paysages, Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, CAUE, CRIEC, OBTP14, Fibois, CODERST, etc.



Ces commissions sont nombreuses, pluriannuelles et bénévoles. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous en faire part.

#### L'incubateur de l'ENSA Normandie

Le CROA Normandie s'est engagé humainement et financièrement auprès de l'ENSA Normandie, au sein du comité de parrainage de la Fruitière.

Ce premier espace de création et d'innovation architecturale normand a pour objectif de favoriser l'émergence d'un entreprenariat innovant dans le domaine de l'architecture en offrant aux candidats un cadre de formation et d'accompagnement professionnel technique et juridique pour une durée d'un à deux ans.

Les formations mettent l'accent sur la communication, la gestion d'une entreprise, les modalités et la recherche de financements, les attentes du marché et l'élaboration d'un modèle économique viable.

L'offre s'adresse à tout diplômé en architecture ou collectif comprenant au moins un diplômé en architecture dans l'équipe. Les critères de sélection sont la capacité de création et d'innovation, le désir d'entreprendre, la cohérence et le réalisme du projet et la capacité à intégrer un espace collaboratif.

L'Ordre, membre du comité de parrainage, participe à la sélection des candidats en apportant son expérience professionnelle, sa bienveillance et en étant vigilant quant au respect du monopole de notre profession réglementée.

En 2021-2022, 2 candidats ont été retenus.

En 2022-2023, 5 candidats sont retenus.

#### L'IMPLICATION DU CROA NORMANDIE AU CNOA

## Les conférences des Régions

Le CROA Normandie a participé à **3 conférences** des régions en 2022. Ce sont des séances d'information, de coordination et de concertation, portant sur des questions intéressant nationalement la profession.

#### La convention nationale

La Convention de l'Ordre des Architectes, réunissant 250 architectes conseillers régionaux et nationaux s'est tenue les 27 et 28 janvier dernier à Nantes.

Organisés autour de thèmes communs – cohésion, spécificités des territoires et besoin grandissant d'une architecture durable – ces échanges permettent de coordonner et réunir les actions des différents conseils régionaux.

#### Les commissions nationales des finances

Le CROA Normandie a participé à **3 commissions** des finances en 2022. Cette commission veille à l'exécution du budget de l'Ordre, en informant ses membres sur la rentrée des cotisations et sur l'exécution des dépenses du Conseil national et de chaque Conseil régional.

## Le séminaire JURIET

Chaque année, il réunit l'ensemble des juristes de l'Institution et les référents élus et vise à définir des pratiques mutualisées et des procédures reproductibles sur l'ensemble du territoire. C'est l'outil de veille juridique de l'Institution

#### GT national sur la communication

Nouveauté de cette année, ce GT réunit tous les communicants salariés et élus des CROAS et du CNOA pour des réunions de travail mensuelles.

### GT national sur l'évolution du tableau

Le CROA Normandie participe au groupe de travail du CNOA sur la question de l'ouverture du tableau, question qui fait débat depuis plusieurs années.

## GT national Action écologique

Le GT national s'élargit une fois par trimestre aux référents « Transition écologique » de tous les CROAs. Ces rencontres permettent de présenter les actions menées par le Conseil national et sont aussi l'occasion de partager les initiatives portées par les CROAs sur les territoires dans le domaine de la transition écologique.

#### LA FORMATION

#### La formation initiale

#### Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

L'ENSA Normandie accueille des représentants du CROA pour des interventions dans le cadre du parcours théorique de cette formation. Ils informent ainsi les postulants à l'HMONP sur le cadre et les exigences de la profession réglementée, et leur rappelent les missions et les actions de l'Ordre. Les conseillers participent aussi aux sessions de soutenance.

#### La formation continue

#### L'obligation de formation des architectes

Le Code de déontologie des architectes stipule depuis 1980 l'obligation de se former pour entretenir et améliorer sa compétence. En 2016, le ministère de la Culture a encadré ce devoir en imposant un minimum de 20 heures annuelles, réparties entre formations structurées (14 heures) et complémentaires (6 heures), ou 60 heures sur trois ans. Les architectes doivent déclarer leurs formations en ligne sur leur espace <a href="www.architectes.org">www.architectes.org</a>. Le contrôle de la formation vient de débuter : cet été, un courrier a été envoyé à tous les architectes non-conformes afin de les inviter à régulariser leur situation.

Ce contrôle est réalisé chaque année par le Conseil régional de l'Ordre sur une base triennale.

## Partenariats avec des organismes de formation

Le CROA Normandie soutient les organismes de formation CREPA et FORM'A par la mise à disposition de ses locaux et participe à la diffusion des offres de formation sur le territoire. Il soutient aussi la SCOP des 2 Rives.

Il travaille également à la conception d'une formation sur le réemploi des matériaux avec les 7 vents, le WIP et Recovering et l'ARPE.

En savoir plus sur la formation des architectes



## LES GROUPES DE TRAVAIL

## **DÉONTOLOGIE ET PROTECTION DU TITRE**

C.HENRY-LAURENT (RÉFÉRENTE) - V. LANGLAIS - C. MARTIN - C. THINON

Le GT déontologie et protection du titre comporte deux grands axes de travail :

- examiner les plaintes des maîtres d'ouvrage et veiller au respect des textes régissant l'institution par ses membres;
- engager des actions de défense de la Loi sur l'architecture et de protection du titre d'architecte.

#### Le GT a poursuivi cette année encore son action :

- en partenariat avec les services instructeurs, la DRAC et les UDAP afin de détecter les signatures de complaisances et les usurpations de titre : des rappels à la loi ainsi que des plaintes ont été engagés envers les confrères malveillants;
- en examinant des dossiers présentant des détournements flagrants de la Loi sur l'architecture en s'affranchissant du recours obligatoire à l'architecte;
- en auditionnant nos confrères confrontés à des litiges portant sur des successions de mission, des fins de collaboration et des mésententes professionnelles;
- en examinant les plaintes de maîtres d'ouvrage confrontés au non-respect du code de déontologie pour défaut de contrat écrit, succession de mission irrégulière, défaut de déclaration de permis de construire, dénigrement et comportements inappropriés, défaut de déclaration de formation, etc;
- en menant des actions auprès des sociétés usurpant le titre d'architecte tant sur leur documents officiels que dans leur communication, trompant ainsi les maîtres d'ouvrage sur la nature même de leur activité et des compétences inhérentes à notre profession. Dans ce cadre, nous avons mené une action auprès de l'INSEE Normandie afin de restreindre l'attribution du code APE 7111Z à la seule activité d'architecture. Notre action a été largement diffusée auprès du CNOA et des autres conseils régionaux pour une diffusion nationale.
- en travaillant en partenariat avec le CNOA pour mettre en place le contrôle de la formation grâce à des outils informatiques, et en renforçant la communication des organismes de formation CREPA et FORM'A auprès des confrères via notre site et notre bulletin pour leur proposer un large panel de formations attractives, et leur permettre ainsi de se mettre en conformité dans les meilleurs délais;
- en menant une réflexion commune avec le CNOA et les autres Conseils régionaux sur la refonte du code de déontologie en cours de promulgation, mais aussi sur l'ouverture du tableau.

## COMMANDE PRIVÉE ET DÉFENSE DU CONSOMMATEUR

C. COQUENTIN (RÉFÉRENT) - F. HAMET - B. LANGLOIS - C. MARTIN- S. SELLOS

#### Action de veille

- gestion des appels et mails quotidiens de nos confrères et consœurs;
- traitement des questions « simples » par notre juriste au téléphone si possible;
- traitement des guestions par notre GT avec l'appui de notre juriste;

Environ 50 questions écrites traitées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par le service juridique portant essentiellement sur des problématiques de résiliation, défaillance d'entreprise, découvertes en cours de chantier, application de pénalité, interprétation des contrats de l'Ordre, etc.).

#### Fiches pédagogiques sur le rôle du maître d'ouvrage

Elaboration de fiches pédagogiques pour démocratiser le vocabulaire du bâtiment auprès de nos maîtres d'ouvrages. Ces fiches reprennent les différentes étapes de la conception à la réalisation : Contrat, Etudes, Marchés, Travaux, Après Chantier. Vocation de ces fiches : communication et devoir de conseil vis-à-vis de notre client, démarche qualité au sein d'une agence, méthodologie de travail.

#### Cafés de l'immobilier

Depuis novembre 2019, le CROA Normandie est partenaire des Cafés de l'immobilier, une initiative lancée par le Crédit Agricole, qui permet à tous les porteurs de projet immobilier de rencontrer gratuitement et sans rendez-vous des experts de l'habitat. De multiples appels à volontaires diffusés auprès des confrères permettent une bonne représentation de notre profession lors de ces rencontres.



#### La relation inter-ordres

Le CROA a rencontré la chambre des notaires de Haute-Normandie en février 2022. Il rencontrera celle de Basse-Normandie en septembre.

Le but de ces échanges est de présenter et/ou rappeler la position de l'Ordre sur l'importance de valoriser le temps de conception des demandes d'autorisations d'urbanisme dans la rédaction des actes notariés et également de rappeler l'illégalité du permis de « régularisation » assimilé à la signature de complaisance.

#### La médiation / conciliation :

Dans le cadre de la défense du consommateur, nous poursuivons une action de veille des saisines de consommateurs relevant désormais du champ de compétence du médiateur, en informant au cas par cas les maîtres d'ouvrage comme les architectes sur les modalités de désignation et les coordonnées du médiateur dans les contrats conclus par des particuliers.

## **COMMANDE PUBLIQUE ET CONCOURS**

JB. NOVICZKY (RÉFÉRENT) – S. BORGIATTINO – C. COQUENTIN - C. PONTILLON – J. SAUCIER – C. THINON

L'action du groupe de travail commande publique et concours se décline en trois grands axes :

- assurer une veille des procédures de dévolution des marchés publics de maîtrise d'œuvre :
- entretenir des liens collaboratifs avec les partenaires de la filière construction et les maîtres d'ouvrage publics;
- réfléchir et créer des outils au profit d'une commande publique de maîtrise d'œuvre vertueuse.

Il se réunit une fois par mois et assure des actions à court terme et d'autres à plus longues échéances. Ainsi, il assure une veille permanente de la commande publique au fil des irrégularités constatées et remontées par les architectes auprès de l'Ordre. En 2022, les services du CROA ont rédigé 40 mails concours et collecté plus de 400 consultations en marchés publics sur le territoire.

#### Les dossiers traités concernent :

- des interventions auprès de maîtres d'ouvrage au sujet d'irrégularités relevées;
- des informations générales communiquées aux maîtres d'ouvrage.

Les référents commande publique décident de la stratégie à mener : échange téléphonique, rencontre physique avec le donneur d'ordre, courrier, saisine du contrôle de légalité... Le GT entend poursuivre la dynamique initiée depuis de longues années en privilégiant la pédagogie et l'échange tout en affirmant son devoir de conseil technique et impartial auprès des collectivités.

Enfin, dans un souhait d'action à développement sur le long terme, le GT commande publique finalise une charte de bonnes pratiques pour une commande publique de maîtrise d'oeuvre au service de l'économie locale. (lire page 13)



N'hésitez pas à remonter au pôle juridique les incohérences et ou irrégularités que vous constatez dans les consultations publiques!

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE, INNOVATION & TERRITOIRE

M. LORIEAU-PONTHIEU (RÉFÉRENTE) - S. BORGIATTINO - C. PONTILLON - F. HAMET

## Actions en développement: work in progress Les Webinaires du CROA Normandie



Organisation d'un cycle de webinaires en lien avec les pratiques opérationnelles de notre profession, consacré à la transition écologique. Le premier webinaire, en mars, a porté sur l'urbanisme circulaire et a accueilli Sylvain Grisot, urbaniste et fondateur de dixit.net, une agence de conseil et de recherche urbaine résolument engagée pour les transitions de la fabrique de la ville.



Le second « Vers une culture du réemploi » a mis en avant plusieurs projets normands emblématiques au mois de juin

Rendez-vous le 13 octobre 2022 pour le prochain webinaire, consacré à la rénovation énergétique des bâtiments !

#### Formation sur le réemploi des matériaux à destination des architectes

Un groupe de travail s'est mis en place avec l'ADEME, la Région Normandie, les organismes de formation (FORM'A, Recovering, les 7 vents, CREPA, le WIP) afin de travailler sur le schéma pédagogique d'une nouvelle session de formation sur le réemploi des matériaux. La formation comportera des niveaux avec une première session de niveau 1 dans un premier temps.

#### Link, création d'un site open source

Création d'un outil de synthèse contenant les liens utiles aux architectes dans l'exercice de la profession. Les rubriques « formation, conception, chantier, aides & subventions, promotion de la qualité architecturale, cadre assurantiel et vie des agences » sont mis en ligne sur le site du CROA.

Cette liste est non-exhaustive. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et remarques !

#### La 10<sup>e</sup> campagne de labellisation EcoQuartier 2022

Le GT a répondu à l'appel à candidature pour être expert lors de la campagne de labellisation ÉcoQuartier 2022. Le processus de labellisation ÉcoQuartier repose sur le travail d'un réseau d'experts qui acceptent d'analyser les projets candidats à la fois sur dossier et sur site. Notre candidature ayant été retenue, nous travaillerons avec un réseau d'acteurs professionnels de l'aménagement durable des territoires au niveau régional et notamment les services de l'Etat. Notre première expertise portera sur le secteur lle-de-France.

#### La CERC Normandie et l'ARPE Normandie

La CERC a été mandatée par l'UHS, la DREAL, la Région Normandie, la Banque des territoires et la FPI pour mener une enquête sur l'utilisation des matériaux géo et biosourcés dans les opérations des bailleurs sociaux.

Cette étude doit permettre au-delà du constat sur les pratiques et les freins, d'aller vers des préconisations qui ne viennent pas « d'en haut » mais des acteurs locaux, qu'ils soient MOA, MOE et entreprises, en concertation pour des avancées concrètes.

Le Groupe de travail Transition écologique participe aussi au Groupe de Travail élargi Actions écologiques (GT 10) du CNOA

## COMMUNICATION & PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

C. PONTILLON (RÉFÉRENTE) - M. LORIEAU-PONTHIEU - J. SAUCIER

#### Actions

- communication auprès des élus pour rappeler nos missions et le cadre de nos partenariats;
- coorganisation ou participation aux événements des partenaires (Maisons de l'architecture, ENSA Normandie, le Pavillon, CAUE): Levez les Yeux (journées dans les classes), Chantiers Communs, Zigzag, Journées de l'architecture, Biennale d'architecture... Le Conseil est également représenté dans les CA, ainsi que dans les jurys des appels à projets.
- relai des actualités autour de l'architecture via les newsletters, les réseaux sociaux, presse ...
- participation aux webinaires communication du CNOA
- aide à la préparation des événements annuels récurrents, afin de faire des propositions au conseil (Réunion annuelle, vœux, vitrines de Noël, prestation de serment, JNA)
- communication à destination des confrères : flashs, newsletter et activité Web en relayant les sujets sur les obligations ordinales, les formations, le juridique, le réglementaire et les mouvements du Tableau en Normandie
- dialogue en interaction : enquêtes pour remonter les besoins notamment auprès des organismes de formation FORM'A et CREPA
- participation à la création de liens entre les architectes et les fédérer autour d'événements culturels et conviviaux.
- organisation des Conseils délocalisés. Deux fois par an, le Conseil se tient dans l'un

des cinq départements normands à tour de rôle et en alternance avec les AG. Les sujets régaliens nécessitent de maintenir le Conseil fermé, mais il est poursuivi par un Conseil ouvert à tous les confrères abordant les questions de politique générale. Puis des tables rondes organisées avec les élus, services instructeurs & ABF locaux autour de questions d'actualités ou de pratique au quotidien. Un moment convivial en fin de journée permet à tous d'échanger et de prolonger les discussions.





Ci-dessus : Conseil délocalisé à Evreux en avril 2022 Ci-contre : Les Matinales de l'Ordre, organisées chaque

## **AGENDA DES CONSEILLERS • 2022**

En plus des séances de bureau et de conseil et des réunions des groupes de travail mensuelles, des entretiens préalables à inscription, des conciliations, les conseillers se sont rendus ou ont participé aux événements suivants

#### **JANVIER**

11.01 > Rdv de travail avec l'ENSA Normandie

13.01 > CA ENSA Normandie

19.01 > GT 12 sur l'évolution du Tableau (CNOA)

19.01 > GT Actions écologiques élargi (CNOA)

21.01 > Présentation de l'EPR2 PENLY

26-27-28.01 > Convention Nationale CNOA et CROAs

26.01 > CA Territoires Pionniers

27.01 > Métropole Rouen Normandie - Conseil développement durable

## **FÉVRIER**

01.02 > Rouen Normandie : Assemblée des partenaires du Service public de la transition énergétique

04.02 > CA CAUE 61

04.02 > Jurys HMONP ENSA Normandie

04.02 > COPIL Juriet

24.02 > RDV Chambre régionale des notaires de Haute-Normandie

## MARS

01.03 > Réunion du Département attractivité, communication, solidarité de la Métropole Rouen Normandie

02.03 > Formation séance publique

03.03 > CSF & CNCF

04.03 > Lancement de Chantiers communs

07.03 > Inauguration et vernissage de l'exposition du CAUE 14 De sacrées églises

09.03 > Conseil d'Administration du CAUE 76

10.03 > 1er Webinaire du CROA Normandie : l'urbanisme circulaire

11.03 > Réunion des partenaires Cafés de l'immobilier

11.03 > CA de l'ENSA Normandie

18.03 > RDV Hervé Morin - Charte de la commande publique de maîtrise d'œuvre

23.03 > GT Evolution du Tableau, formation initiale, recherche

29.03 > Inauguration et vernissage de l'exposition de l'appel à idées 2040 du CAUE 14.

« On se jette à l'eau! De Deauville à Pont-l'Évêgue »

#### **AVRIL**

- 07.04 > Conférence des régions
- 07.04 > Webinaire interne CNOA / CROAS sur la profession
- 08.04 > Webinaire interne CNOA / CROAS sur le fonctionnement
- 08.04 > Webinaire interne CNOA / CROAS Politique
- 15.04 > Webinaire interne communication CNOA / CROAS
- 20.04 > GT élargi Actions écologiques CNOA / CROAS
- 20.04 > Réunion Filière construction
- 25.04 > Réunion Métropole Rouen Règlement Local de Publicité Intercommunal
- 27.04 > Table ronde et conseil délocalisé à Evreux
- 28.04 > Réunion avec la Région Normandie et l'ADEME en vue d'une formation sur le réemploi

#### MAI

- 03.05 > Réunion d'information et d'échanges avec Hervé Morin, président de la Région Normandie
- 05.05 > Participation à le remise des diplômes des DEA et des HMONP 2020 et 2021
- 09.05 > Réunion du comité d'étude du CESER de Normandie « Vivre en Normandie en
- 2040 » Focus HABITER
- 13.05 > Participation au CA du CAUE50
- 13.05 > CNCF
- 18.05 > Participation au webinaire CNOA/CROAS sur l'ouverture du Tableau
- 24.05 > CCCAT présentation projet quartier Flaubert
- 25.05 > Rendez-vous CAUE76
- 30.05 > Participation au CA CAUE76
- 31.05 > COPIL de la CERC sur l'étude sur les matériaux géo et biosourcés
- 31.05 > AG APAH50

## JUIN

- 07.06 > Charte de la commande publique réunion opérationnelle
- 07.06 > AG Territoires pionniers
- 08.06 > Rdv avec la Région Normandie
- 09.06 > Action formation réemploi
- 09.06 > Réunion de travail sur la Charte commande publique de MOE
- 09.06 > 2º Webinaire du CROA : Vers une culture du réemploi
- 15.06 > Commission technique francilienne du Label EcoQuartier
- 15.06 > GT 12 Evolution du Tableau, formation initiale, recherche
- 15.06 > Réunion de travail sur la Charte commande publique de MOE
- 20.06 > CAUE76 Séminaire

- 21.06 > CA et AG CAUE50
- 21.06 > AG CAUF76
- 21.06 > Région Normandie Réunion charte de la commande publique
- 21.06 > Atelier de travail France Ville Durable
- 21.06 > Assemblée plenière du Conseil de développement durable de la Métropole
- 24.06 > CA ENSA Normandie
- 28.06 > CERC Focus Groupe enquête matériaux bio-sourcés pour le bailleurs sociaux
- 28.06 > Région Normandie visite et échanges autour du Bois normand
- 29.06 et 30.06 > Conférence des Régions & CNCF
- 29.06 > Caen-la-Mer participation à l'atelier Le logement abordable et l'accession à la propriété dans le cadre de l'élaboration du PLUI HM

#### JUILLET

- 01.07 > Atelier France Ville Durable
- 01.07 > Appel à Idées CAUE61 & CARSAT présentation des pistes de reflexion
- 04.07 > webinaire formation continue
- 05.07 > Réunion des acteurs de l'architecture
- 07.07 > Participation aux jurys HMONP de l'ENSA Normandie
- 08.07 > ENSA Normandie Comité de pilotage Fruitière
- 11, 18, 25, 28 et 29.07 > Réunion de travail avec la Région sur la charte de MOE

## **AOÛT**

01, 03 et 29.08 > Réunion de travail avec la Région sur la charte de MOE

## **SEPTEMBRE**

- 01, 05, 09.09 > Réunion de travail avec la Région sur la charte de MOE
- 02.09 > ENSA Normandie Comité de pilotage Fruitière
- 07.09 > Réunion sur la refonte du code de déontologie
- 13.09 > Expertise écoquartier à Saint-Germain-en-Laye



# LES LIENS UTILES POUR LES ARCHITECTES





#### avec le soutien de



### CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NORMANDIE

#### SIÈGE DE CAEN

36, rue Arcisse-de-Caumont - B.P. 90261 - 14013 CAEN Cedex 1

Tél.: 02 31 85 37 29

PÔLE DE ROUEN

8, rue de l'Epicerie - 76000 Rouen

Tél.: 02 35 71 46 88

contact@croanormandie.fr





www.architectes.org/normandie